

## CHARTRE DES BONS COMPORTEMENTS À L'ATTENTION DE NOS VISITEURS :

### Je prends soin de la destination Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud !



**1.** Dans mon hébergement, je trie mes déchets de manière appropriée. En cas d'absence de poubelles de tri, renseignez-vous auprès de votre hébergeur ou de la Communauté de Communes de référence.



**2.** En balade ou en randonnée, je respecte la charte du randonneur : élaborée par la FFRandonnée, la charte du randonneur vise à préserver et protéger l'environnement au détour de sentiers pédestres et de chemins de randonnées. La charte du randonneur est disponible à l'Office de Tourisme et sur le site internet <https://tinyurl.com/charte-randonneur>



**3.** Lors de mes sorties loisirs, je privilégie l'usage de produits réutilisables (ex : vaisselle) et je limite ma consommation de produits à usage unique.



Produit  
du Coin

**4.** Pour l'achat d'un souvenir de vacances à l'Office de Tourisme, je privilégie les « produits du coin » dont l'origine est garantie de provenance locale. Les « produits du coin » sont symbolisés par un macaron sur les rayonnages dans l'espace boutique de l'Office de Tourisme. L'Office de Tourisme essaie le plus possible de faire appel à des producteurs et artisans de la région proche.



**5.** Je ne jette pas de déchets, ni mégots de cigarettes dans les endroits que je visite.



**6.** Pendant mon séjour, je favorise les moyens de transport non-polluants : la marche ou le vélo. En faisant appel aux mobilités douces c'est 0% d'émission de gaz à effet de serre et 100% d'activité physique effectuée !

Nb : l'Office de Tourisme Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud est engagé dans une démarche qualité et de développement durable. De nombreuses actions en interne sont pensées pour limiter notre impact sur l'environnement (possession d'un véhicule électrique, tri des déchets dans les bureaux, sur nos manifestations, etc.)